

Grigny, le 15 avril 2010

Monsieur Jacques REILLER
Préfet de l'Essonne
Préfecture de l'Essonne
Boulevard de France
91000 EVRY

Cabinet du Maire
CV/MSH/ CV

Monsieur le Préfet,

Le Conseil Municipal réuni le 30 mars dernier a adopté le compte administratif 2009 qui fait apparaître qu'en regard du budget que vous aviez arrêté sur la base d'un déficit de 10,4 M €, ce déficit cumulé ces dernières années a été ramené à 8 M € en intégrant une réduction de dépenses et des recettes supplémentaires.

C'est dans des conditions difficiles que nous préparons actuellement le budget 2010, c'est à dire à ce jour sans aucune mesure nouvelle dégagée par l'Etat ou par des organismes financiers concernant la question de fond du déséquilibre structurel des finances communales. Nous le préparons sur la base d'un équilibre dépenses-recettes sur l'année 2010, le niveau de dépenses reprenant celui du budget 2009 et le déficit cumulé stabilisé à 8 M€.

Nous poursuivrons bien sûr nos efforts de gestion : économies de gestion, mutualisation de dépenses, optimisation des recettes. Mais l'étude prospective 2010-2014 du cabinet « Sémaphores » montre clairement que la ville ne peut atteindre l'équilibre budgétaire par ses seuls efforts de gestion et que des mesures financières complémentaires sont absolument nécessaires.

C'était d'ailleurs le sens de la demande de Madame Vautrin, Ministre, au Préfet de l'Essonne en 2006, de constituer un groupe de travail pour rechercher avec la ville des solutions adaptées. Ce groupe de travail ne sera jamais réuni. Pourtant, en 2006, le déficit du budget étant encore de 2 M €, il était encore temps d'agir pour éviter d'en arriver à la situation d'aujourd'hui.

Ce qui n'a pas été fait à temps doit l'être impérativement dès 2010.

C'est d'autant plus urgent que le non traitement du déséquilibre structurel met en cause la poursuite des opérations de renouvellement urbain, les banques françaises refusant d'accompagner la ville, que ce soit pour des prêts d'avance sur subvention ou des prêts classiques pour couvrir la part communale dans la réalisation des différents équipements.

La conséquence, c'est que les entreprises qui interviennent sur les chantiers ANRU ne sont pas payées depuis de nombreux mois. Dans ces conditions ces opérations risquent d'être arrêtées et les dernières prévues dans la programmation ANRU ne pourront peut-être pas être lancées.

Lors de la réunion tenue en Préfecture le 15 avril en présence de Monsieur le Préfet délégué à l'égalité des chances, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, et des représentants de la CDC, nous avons ouvert des pistes. Une réunion avec l'ANRU est également prévue.

Je m'adresse donc à vous, Monsieur le Préfet, en votre qualité de délégué de l'ANRU pour notre département, pour que des mesures puissent être prises à très court terme.

Ainsi, force est de constater que c'est le non traitement du déséquilibre structurel du budget communal qui met en cause aujourd'hui la poursuite du programme de renouvellement urbain.

Ce traitement est donc bien tout à la fois incontournable et urgent. Comme vous le savez, nous n'avons cessé ces dernières années de réclamer l'engagement d'un vrai travail avec les services de l'Etat et les partenaires financiers pour créer les conditions d'un équilibre budgétaire durable, garantir le maintien des services aux habitants et poursuivre le développement de la ville. C'est ce développement qui apportera à Grigny de meilleurs équilibres financiers et sociaux.

Des mesures adaptées doivent donc être dégagées, en excluant bien évidemment la fiscalité locale après l'augmentation énorme de 2009 qui a pénalisé les habitants, les commerçants, les entrepreneurs et les bailleurs grignois.

Exprimant à nouveau sa volonté d'engager un vrai travail de recherche de solutions, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité un « **contrat d'objectifs et de moyens** » qu'il va maintenant proposer aux autorités de l'Etat, au plus haut niveau.

C'est dans cet esprit que je vous transmets ce texte conçu comme une base de travail.

Vous renouvelant ma demande de rencontre sur ces questions, exprimée dans ma lettre du 4 mars dernier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Conseiller Général,

Claude VAZQUEZ

PJ : le « contrat d'objectifs et de moyens »
adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal